

10 questions à se poser avant de choisir un CGPI (Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant)

Par **Mireille Weinberg** | 07/01/2011

1 M'a-t-on recommandé ce CGPI ?

Le bouche-à-oreille reste la meilleure des garanties. Mais vous n'avez pas forcément le même profil que celui qui vous a conseillé ce professionnel : vérifiez que sa spécialité (haut de gamme, travailleurs indépendants, etc.) vous correspond.

2 Affiche-t-il plus de dix ans d'expérience ?

Un CGPI ayant connu un krach boursier pèsera mieux les risques de retournement des marchés. Les profils d'ancien banquier privé sont intéressants, s'ils n'ont pas qu'une expérience commerciale à leur actif.

3 Dispose-t-il de tous les statuts nécessaires ?

Un CGPI polyvalent respectant la loi dispose des statuts de CIF, d'IOB, des cartes de courtier en assurances, d'agent immobilier, de la compétence juridique appropriée.

4 Est-il doté d'une assurance responsabilité civile ?

Cette assurance vous indemniserà si la faute de votre conseiller est établie (par exemple, pour un montage fiscal abusif). S'il est adhérent d'une association professionnelle reconnue, celle-ci est chargée de vérifier son contrat.

5 Est-il diplômé en gestion de patrimoine ou certifié CGPC ?

Parmi les formations reconnues, les Mastères et DESS.

La certification CGPC (5 examens techniques) est un gage de qualité, notamment pour les « anciens » qui n'ont pas de diplôme en gestion de

patrimoine.

6 Est-il au centre d'un bon réseau d'experts ?

Pour les questions techniques, votre conseiller en gestion doit s'entourer d'experts-comptables, notaires, fiscalistes, etc. S'il collabore avec d'autres CGPI, c'est mieux.

7 Est-il joignable à tout moment ?

Un CGPI doit pouvoir être appelé en urgence. S'il ne vous propose pas d'adresse mail (6 % des CGPI n'en disposent pas, selon Aprédia), et de numéro de téléphone portable pour le contacter, passez votre chemin.

8 L'audit patrimonial réalisé est-il de qualité ?

Mieux vaut couper court à vos relations avec le CGPI après un mauvais bilan patrimonial, même s'il vous a été facturé (jusqu'à 3.000 euros). Un bon audit représente une dizaine d'heures de travail et une quarantaine de pages.

9 Travaille-t-il avec au moins trois assureurs ?

Par souci d'indépendance, les codes de déontologie recommandent aux conseillers en gestion de patrimoine indépendant de travailler avec au moins trois assureurs et trois sociétés de gestion. En immobilier, plusieurs promoteurs doivent vous être proposés.

10 L'immobilier représente-t-il moins de 30 % de son CA ?

Les spécialistes de l'immobilier de défiscalisation sont à éviter : ils s'affichent souvent comme des conseillers en gestion de patrimoine mais vous aurez généralement affaire à de purs commerciaux, affiliés à un seul réseau, peu experts en assurance-vie.